

“ À long terme,  
les marchés financiers  
reflètent la réalité économique  
et les fondamentaux  
des entreprises. Anticiper  
les fluctuations à court terme  
des marchés est un exercice  
futile.

**Guy Wagner**  
CIO & gérant

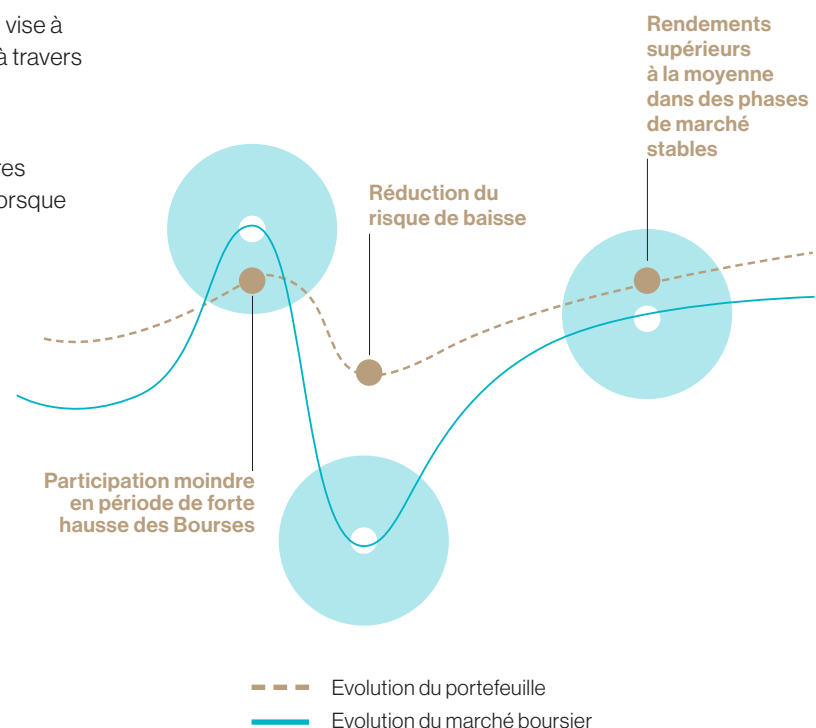


## BL GLOBAL FLEXIBLE EUR

### UNE GESTION FLEXIBLE À VOCATION PATRIMONIALE

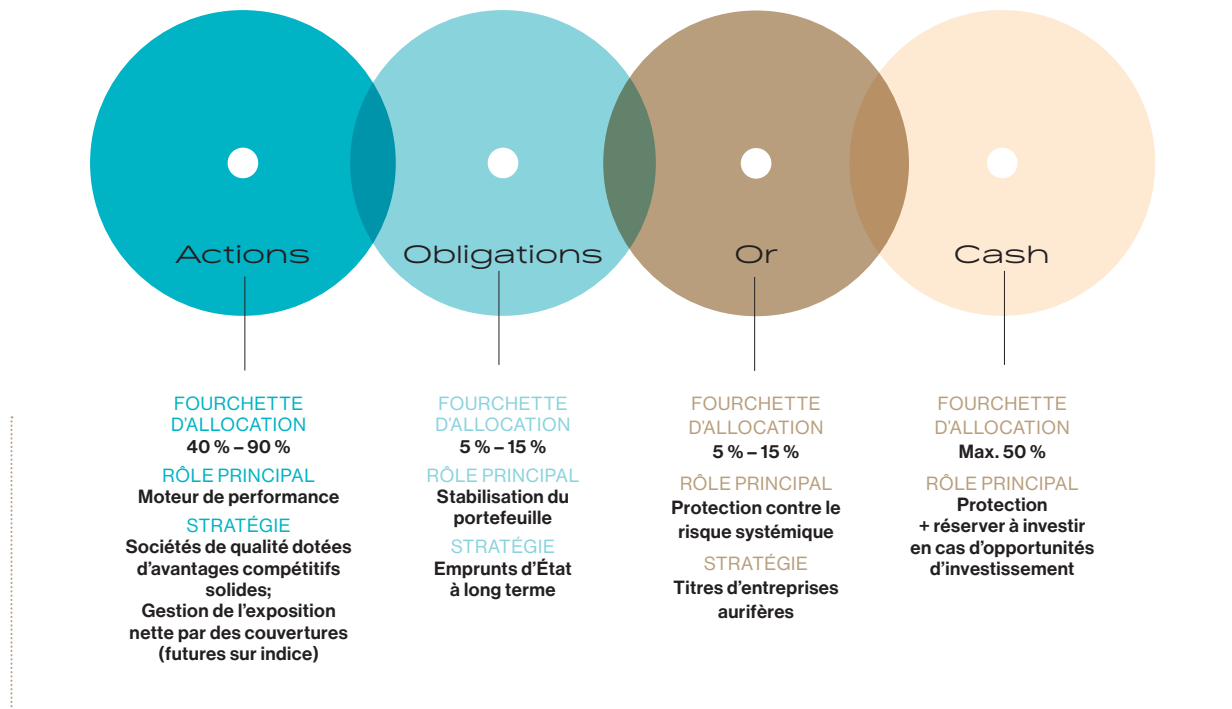
BL Global Flexible EUR est un fonds mixte qui vise à générer un rendement attractif sur le moyen terme à travers une stratégie d'allocation flexible et globale.

La stratégie cherche ainsi à participer à la hausse des marchés actions pendant les périodes boursières favorables tout en réduisant l'ampleur des baisses lorsque les cours des actions sont sous pression.



## FAIRE ÉVOLUER L'ALLOCATION D'ACTIFS POUR ADAPTER LE PORTEFEUILLE À L'ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ <sup>1</sup>

Le Fonds investit dans des classes d'actifs souvent inversement corrélées, chacune ayant un rôle bien spécifique à jouer au sein du portefeuille en fonction du contexte de marché : ● Actions ● Obligations ● Métaux précieux (or) ● Liquidités



L'allocation d'actifs est dès lors déterminée sur la base des fondamentaux de chaque classe d'actifs et de la disponibilité, au sein de chacune d'entre elles, d'opportunités individuelles attractives.

### Actions

#### Qualité et valorisation comme critères prépondérants

La méthodologie actions de BLI du « Business-Like Investing » repose sur l'identification d'entreprises de qualité dotées d'avantages compétitifs solides et pérennes et générant une rentabilité sur capitaux employés élevée.

À ces exigences sur les fondamentaux s'ajoute une exigence de valorisation puisque le gérant ne souhaite pas initier de positions dans des entreprises dont les valorisations seraient trop tendues.

### Obligations

#### Facteur de stabilité pour le portefeuille

La poche obligataire du portefeuille est principalement investie en obligations souveraines de pays développés. En fonction de l'environnement de marché, le gérant peut également investir en obligations émergentes mais l'utilisation de ce type d'obligations est très limitée car cela implique généralement une volatilité plus importante.

### Valeurs aurifères

#### Bénéficier d'un effet de levier par rapport au cours de l'or

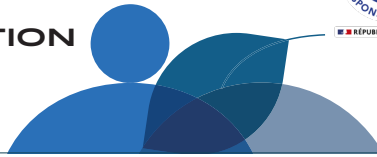
Le gérant ne prend pas une exposition à l'or en investissant directement dans les métaux précieux (via des ETC ou des instruments similaires) mais préfère prendre une exposition indirecte en investissant dans des titres de sociétés aurifères. Ceci lui permet de bénéficier de l'effet de levier de ces derniers par rapport à l'évolution du prix de l'or.

La structure de cette poche du portefeuille est relativement stable et se compose d'un nombre limité de sociétés :

- Producteurs d'or traditionnels dont les réserves d'or sont situées dans des régions politiquement stables (Amérique du Nord) ;
- Sociétés « à royalties » dotées d'un profil plus défensif que les producteurs. Ces sociétés financent des projets d'exploration et de production spécifiques et reçoivent en retour une partie de ce que ces projets rapportent.

<sup>1</sup> - Fourchette d'allocation en fonction du contexte macroéconomique de long terme à la date de publication ; merci de vous référer au prospectus pour les fourchettes autorisées.

# DES FACTEURS ESG TOTALEMENT INTÉGRÉS AU PROCESSUS D'ANALYSE ET DE CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE



La robustesse de cette approche est par ailleurs reconnue puisque le Fonds bénéficie du Label ISR français.

Répondant aux critères de l'article 8 du règlement européen SFDR, le Fonds BL Global Flexible EUR tient compte des facteurs ESG à différents niveaux et au travers de différentes approches en fonction de la classe d'actifs concernée. Il s'engage par ailleurs à investir un minimum de 20 % de ses actifs totaux dans des actifs considérés comme durables.

## POLITIQUE D'EXCLUSION GÉNÉRALE DE BLI

Armement controversé / Charbon (liste GCEL) / Hydrocarbures non conventionnels (liste GOGEL) / Controverses très sévères / Non-conformité Pacte Mondial des Nations Unies

## INTÉGRATION ESG

### ACTIONS

- Réduction de l'univers : notation minimale de BB\*
- Intégration des facteurs ESG dans le modèle de valorisation

### VALEURS AURIFÈRES

- Réduction de l'univers : notation minimale de BBB\*

### OBLIGATIONS

- Uniquement pays alignés avec les dispositions de l'Accord de Paris
- Réduction de l'univers : notation minimale de BBB\*

## SUIVI DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) AU NIVEAU DU PORTEFEUILLE

### SUIVI DU STATUT DE DURABILITÉ DES INVESTISSEMENTS

### SUIVI DES CONTROVERSES

### POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE AUX AG

### SUIVI ET PUBLICATION D'INDICATEURS D'IMPACT

### ENVIRONNEMENT

- Intensité carbone
- « Environment Controversy Score »

### SOCIAL

- « Social Controversy Score »

### GOVERNANCE

- « Governance Controversy Score »

### NORMES

- Conformité et signature du Pacte Mondial des Nations Unies

\* notations et données en provenance de MSCI ESG.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une approche active et de conviction non-benchmarkée
- Une gestion flexible à vocation patrimoniale ayant pour objectif de limiter le risque de baisse en période de correction des marchés boursiers
- Une allocation combinant des classes d'actifs souvent inversement corrélées :
  - Actions comme principal moteur de performance
  - Obligations et métaux précieux à des fins de protection du portefeuille
- Des investissements en actions selon des critères stricts de qualité et de valorisation
- Une exposition indirecte à l'or à travers des valeurs aurifères
- Une intégration des facteurs ESG à différentes étapes du processus d'investissement (exclusions, analyse, valorisation, suivi des controverses, engagement et politique de vote)
- Des indicateurs d'impact définis et quantifiables sur les aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et de respect des Droits de l'Homme
- Un taux de rotation faible

## CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

<b>Devise du fonds :</b> EUR
<b>Calcul de la VNI :</b> quotidien
<b>Date de lancement :</b> 6 avril 2005
<b>Indicateur de risque<sup>2</sup> :</b> 3
<b>SFDR :</b> Article 8
<b>Min. en actifs durables :</b> 20 %
<b>Droits d'entrée :</b> Max. 5 %
<b>Pas de commission de rachat</b>
<b>Pas d'investissement minimal</b>

2 - L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de BLI de vous payer. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

## PARTS DISPONIBLES<sup>3</sup>

Part	ISIN	Frais de gestion
B	LU0211340665	Max. 1,25 %
A	LU0211339816	Max. 1,25 %
BI	LU0379366346	Max. 0,6 %
AR	LU0495663360	Max. 1,5 %
AM	LU1484143513	Max. 0,85 %
BM	LU1484143604	Max. 0,85 %

3 - Sélection de parts. D'autres classes de parts sont disponibles à la commercialisation. Par ailleurs, l'accès à certaines parts est soumis à des critères d'éligibilité. Merci de vous référer au dernier prospectus disponible pour plus d'information.

## CONTACT COMMERCIAL



Crédit Mutuel Investment Managers (CM IM) est chargée de la promotion et de la commercialisation des stratégies d'investissement des sociétés de gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont BLI fait partie.

### Bureau parisien

4, Rue Gaillon  
F-75002 Paris  
Tél. : (+33) 1 53 48 85 42

### Bureau luxembourgeois

18, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. : (+352) 27 00 53 00  
[clientservice-cmim@creditmutuel.eu](mailto:clientservice-cmim@creditmutuel.eu)  
[www.creditmutuel-im.eu](http://www.creditmutuel-im.eu)

## SOCIÉTÉ DE GESTION



BLI - Banque de Luxembourg Investments est la société de gestion d'actifs de la Banque de Luxembourg. Au fil du temps, BLI a acquis une expérience reconnue en gestion au travers de trois classes d'actifs principales : actions, obligations et allocation d'actifs. BLI conçoit des solutions d'investissements empreintes de bon sens : gestion active, patience, qualité, sensibilité aux risques, responsabilité ESG.

### BLI - Banque de Luxembourg Investments

16, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 26 99 - 1  
R.C.S. Luxembourg B80479  
[www.bli.lu](http://www.bli.lu)

## Notice légale

Le présent document est une communication publicitaire. Il fait référence directement ou de manière indirecte à un ou plusieurs produits financiers (le « Produit Financier »). Les informations économiques et financières contenues dans cette publication sont communiquées à des fins d'information uniquement sur la base des informations connues à la date de publication. Ces informations ne constituent pas un conseil d'investissement, une recommandation ou incitation à investir et ne doivent en aucun cas être interprétées comme des conseils légaux ou fiscaux. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, la fiabilité, la récence ou l'exhaustivité de ces informations.

BLI – Banque de Luxembourg Investments (« BLI ») attire l'attention de tout destinataire du présent document sur la nécessité d'utiliser avec la plus grande précaution toutes les informations relatives à un Produit Financier, notamment celles relatives aux performances de ce Produit Financier :

- le cas échéant, tous les scénarios relatifs aux performances futures présentés dans ce document sont une estimation de ces performances futures à partir des données du passé relatives aux valeurs du Produit Financier et/ou aux conditions actuelles. Ils ne constituent pas un indicateur exact et d'autres facteurs tenant à l'évolution du marché et la durée de détention du Produit Financier doivent être pris en compte.
- réciproquement, les performances passées du Produit Financier ne préjugent pas des performances futures de ce Produit Financier.

De manière générale, BLI n'assume aucune responsabilité quant au rendement futur de ces Produits Financiers et ne sera pas responsable des décisions qu'un investisseur pourrait prendre sur la base de ces informations. Les personnes intéressées doivent s'assurer qu'elles comprennent tous les risques inhérents à leurs décisions d'investissement et doivent s'abstenir d'investir tant qu'elles n'ont pas soigneusement évalué, en collaboration avec leurs propres conseillers, l'adéquation de leurs investissements à leur situation financière spécifique, en particulier concernant les aspects légaux, fiscaux et comptables.

Elles doivent, en outre, tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du Produit Financier, notamment lorsque celui-ci fait référence aux aspects liés à la durabilité conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les souscriptions ne sont autorisées que sur la base du prospectus actuel, du dernier rapport annuel ou semestriel et du Document d'Information Clé (KID) (les « Documents »). Les Documents sont disponibles gratuitement auprès de BLI à tout moment. L'ensemble des Documents, y compris les informations liées à la durabilité, est disponible sur le site internet de BLI à l'adresse [www.bli.lu](http://www.bli.lu).

Toute reproduction de ce document est soumise au consentement écrit et préalable de BLI.